

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Chéla'h
25 Sivan 5785
21 Juin
2025
317

Dvar Torah

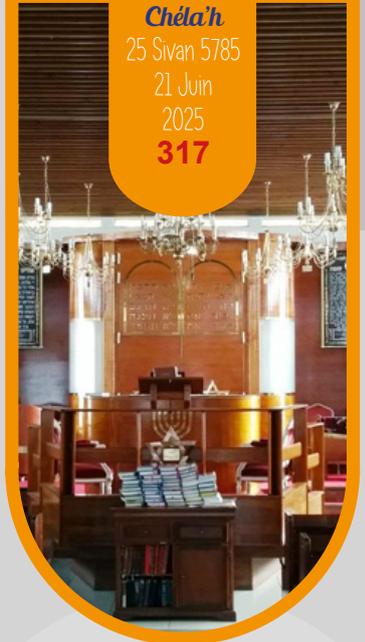
CHÉLA'H

Vers la fin de notre *Paracha*, on nous relate l'épisode du ramasseur de bois le jour du *Chabbath*: «**Pendant leur séjour dans le désert**, les Enfants d'Israël trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du *Chabbath*. Ceux qui l'avaient trouvé ramassant du bois le conduisirent devant Moché et Aaron, et devant toute la Communauté. On le mit en lieu sûr, parce qu'il n'avait pas été expliqué comment il fallait agir à son égard. Alors l'Éternel dit à Moché: "Cet homme doit être mis à mort; que toute la communauté le lapide hors du camp." Et toute la Communauté l'emmena hors du camp, et on le fit mourir à coups de pierres, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moché» (Bamidbar 15, 32-36). *Rachi* reprend les termes: «**Pendant leur séjour dans le désert**» et tente de répondre à la question sous-jacente: Pourquoi avons-nous besoin de préciser que les Enfants d'Israël étaient dans le désert, alors que nous savons pertinemment qu'ils s'y déplaçaient, depuis leur Sortie d'Égypte, pour s'y rendre en Terre Sainte? Aussi, *Rachi* rapporte-t-il les propos du *Sifrei*: «Le Texte le dit à la honte d'Israël: Ils n'ont observé qu'un seul *Chabbath*, le premier. Le deuxième, cet homme est venu le profaner.» Même l'observance du premier semble être contesté par le *Talmud* (*Chabbath* 118b): «Si le Peuple Juif avait correctement observé le premier *Chabbath* qui lui avait été ordonné, aucune nation ni aucune langue ne l'aurait jamais gouverné...» Cependant, c'est la transgression du second qui conduit au déshonneur d'Israël. Cette histoire suscite toutefois un étonnement! En quoi le fait qu'un seul Juif profane le *Chabbath* est un déshonneur pour tout le Peuple Juif? Qu'a donc fait le Peuple pour être fautif d'une action individuelle? La

réponse est la suivante: La génération du Désert était composée de Grands Sages comme *Moché Rabbénou*, *Aaron le Cohen Gadol*, les soixante-dix Anciens d'Israël, et les nombreux érudits que comportaient le Peuple d'Israël. Malgré cela, un événement aussi grave put se produire, et c'est précisément ici, que s'exprima «le déshonneur d'Israël», car toutes les personnes qui surent scrupuleusement préserver le *Chabbath*, ne prirent pas conscience de la responsabilité qui leur incombait; celle d'éduquer dans la Thora leur entourage pour éviter qu'une telle profanation ne se produise. De cette histoire, nous devons tirer un enseignement des plus importants. Dans notre génération, si ignorante de connaissances en Thora par rapport aux précédentes, toute personne qui a eu le mérite de recevoir, ne serait-ce qu'un minimum d'éducation juive (l'enseignement de la Thora), doit ressentir le devoir et la responsabilité (et surtout le grand mérite) de partager celle-ci avec son entourage, avec l'idée que: «Si tu connais le Aleph enseigne Aleph, Si tu connais le Beth enseigne le Beth...». A défaut, cela est considéré comme la «honte de tout Israël» et le déshonneur de soi-même. A l'inverse, celui qui éduque et influence un autre Juif dans la voie de la Thora et de ses *Mitsvot*, exprime non seulement son honneur mais dévoile en outre l'honneur de tout le Peuple Juif qui est aussi celui d'*Hachem*. Ainsi, c'est en avançant dans cette voie, avec joie et enthousiasme, que l'on rapprochera la venue de notre Juste *Machia'h* où la gloire d'Israël, à l'égale de celle de D-ieu, sera révélée dans le Monde entier, «rapidement et de nos jours»

Collel

«Quel lien relie la Sortie d'Égypte et la Mitsva des Tsitsit?»



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 21h39

Motsaé Chabbat: 23h04

- 1) La personne appelée à monter à la Thora doit emprunter le chemin le plus court, et retourner ensuite à sa place par le chemin le plus long. Si les distances de l'aller et du retour sont équivalentes, on monte sur l'estrade par la droite et on revient à sa place par l'autre côté. Celui qui monte à la Thora, doit au préalable repérer le passage qui va être lu, puis recouvrir le texte (à l'aide d'un foulard), avant de réciter la bénédiction initiale ("Achère Ba'har Banou..."). Il découvre ensuite le texte, puis on entame la lecture. Une fois celle-ci terminée, il recouvre à nouveau le texte avec le foulard et récite la bénédiction finale ("Achère Natane Lanou..."). Lorsqu'on récite la bénédiction, on doit tenir les rouleaux mêmes de la Thora de part et d'autre, à l'aide du foulard (et pas uniquement le boîtier extérieur). Après avoir terminé les bénédictions, on retire la main gauche mais on maintient la main droite sur le parchemin (par l'intermédiaire du foulard).
- 2) Celui qui monte à la Thora autant que celui qui lit la Thora doivent veiller à ne pas prendre appui sur l'estrade durant la lecture. De nos jours, c'est en général un officiant préposé qui lit la Thora. Celui qui monte à la Thora doit néanmoins lire lui aussi les versets de la Thora en même temps que l'officiant, afin que ses bénédictions ne soient pas récitées en vain. Il doit cependant veiller à lire silencieusement, de manière inaudible, puisque deux personnes ne peuvent faire entendre la lecture en même temps.

(D'après le *Kitsour Choul'han Aroukh* du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Joumo ben Atoumessaouda à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili

Le Talmud raconte que le Sage Rabbi Matia Ben 'Harach était assis dans la maison d'étude. Sa face resplendissait comme le soleil et son visage était tel celui des anges de Service car de toute sa vie, il n'avait jamais levé les yeux sur aucune femme. Tant et si bien que le Satan fut pris de jalousie et se dit: «Est-il possible qu'un tel homme existe, qui n'ait jamais fauté?» Il s'adressa alors au Tout-Puissant: «Maître du monde, que penses-tu de Rabbi Matia Ben 'Harach?» «Je le considère comme un Juste parfait.» «Donne-moi la permission de le tenter.» «Je sais déjà que tu ne pourras rien contre lui.» «Malgré tout, je souhaite le mettre à l'épreuve.» «Va», lui dit l'Éternel. Que fit le Satan? Il prit l'apparence d'une femme à la beauté inégalée, comme jamais il n'y en eut au monde depuis l'époque de Naama, sœur de Touval-Kaïn, dont la beauté fit succomber jusqu'aux anges de Service, comme il est dit: «Les anges considérèrent les filles de l'homme» (Béréchit 6, 2). Le Satan s'approcha et se plaça devant Rabbi Matia. Dès qu'il l'aperçut, il détourna sa face dans le sens opposé. Le Satan se plaça alors de l'autre côté, et il se retourna encore. Rabbi Matia Ben 'Harach dit alors: «Je crains de succomber à mon mauvais penchant et d'en venir à fauter.» Que fit-il? Il dit à l'élève qui se tenait alors près de lui: «Apporte-moi du feu et des clous.» On les lui apporta et il s'en transperça les yeux. En voyant cela, le Satan frémit de terreur et tomba à la renverse. Le Tout-Puissant appela alors l'ange Raphaël et lui ordonna: «Vas guérir mon fils, Rabbi Matia Ben 'Harach.» L'ange Raphaël se rendit auprès de lui. Rabbi Matia lui demanda: «Qui es-tu?» «Je suis l'ange Raphaël et je suis envoyé par le Tout-Puissant pour guérir tes yeux.» «Laisse-moi s'il te plaît, ce qui est fait est fait.» Raphaël retourna auprès de l'Éternel et lui rapporta les paroles de Rabbi Matia Ben 'Harach. Le Tout Puissant lui dit alors: «Fais-lui savoir que je lui promets que le mauvais penchant n'aura plus jamais d'emprise sur lui.» Et c'est suite à cet incident que nos Sages déclarèrent: «Quiconque s'abstient de regarder les femmes se voit libéré de l'emprise du mauvais penchant» (Yalkout Chimoni, Parachat Vayé'hi).

Réponses

La Thora conclut l'enseignement de la Mitsva des Tsitsit avec le verset suivant: «Je suis l'Éternel votre D-ieu, **qui vous ai fait sortir du Pays d'Égypte pour devenir votre D-ieu, Moi, l'Éternel votre D-ieu!**» (Bamidbar 15, 41). A la question: Quel lien étroit relie la Sortie d'Égypte et la Mitsva des Tsitsit? Notons tout d'abord que le paragraphe des Tsitsit de notre Paracha constitue le troisième paragraphe du Chéma car il contient, en outre, le souvenir de la Sortie d'Égypte qui nous incombe de rappeler matin et soir [voir HaRambam – Halakhot Kriyat Chéma 1, 3]. Rapportons plusieurs éléments de réponse à notre question: **1)** Le lien qui relie la Sortie d'Égypte et la Mitsva des Tsitsit est énoncé ainsi par **Rachi**: «C'est à cette condition que Je vous ai sauvés: pour que vous vous soumettiez à Mes Décrets [auxquels équivalait la Mitsva des Tsitsit, comme il est écrit: Vous vous rappellerez (en observant les fils des Tsitsit) et vous accomplirez tous Mes Commandements» (verset 40)]. Pourquoi est-il fait ici référence à la Sortie d'Égypte? C'est Moi qui ai su distinguer en Égypte entre la goutte ayant engendré un premier-né et celle n'ayant pas engendré un premier-né. C'est Moi aussi qui saurai distinguer et punir celui qui suspendra du coton bleu à son vêtement en disant que c'est de la laine azur תְּכֵלֶת (Tékhélet) [Baba Métsia 61b] (la Thora demande de prendre un fil azur פֶּתִיל תְּכֵלֶת [Pétil Tékhélet] pour la Mitsva des Tsitsit, or cette teinture est très coûteuse, car elle est issue du sang du 'Hilazone qui surgit de la mer une fois tous les soixante-dix ans – **Rachi**). **2)** Plus haut **Rachi** avait déjà révélé (au nom du Midrache Haggada): «...les quatre coins [du vêtement auxquels sont placés les Tsitsit] font allusion aux quatre expressions de la Délivrance d'Égypte: **Je vous sortirai** וְהוֹצֵאתִי (VéHotséti), **Je vous délivrerai** וְהִצַּלְתִּי (VéHitsalti), **Je vous affranchirai** וְגָאֲלְתִּי (VéGaalti), **Je vous prendrai** וְלָקַחְתִּי (VéLaka'hti) (voir Chémot 6, 6-7). **3)** Le fil azur תְּכֵלֶת (Tékhélet) est ainsi appelé en raison du deuil שְׂכוּל (Chikoul) [subi par les Egyptiens] de la perte de leur premier-né (la traduction araméenne du mot שְׂכוּל Chikoul est תִּכְלָה Tikhla qui s'apparente au mot תְּכֵלֶת Tékhélet) ...En outre, la Plaine [qui toucha les premiers-nés] les frappa durant la nuit, et la couleur du Tékhélet (azur) est similaire à la couleur du Ciel, qui noircit au crépuscule (Lé-Et Erev). [Par ailleurs] ses huit fils (de chaque coin) symbolisent les huit jours que les Béné Israël durent attendre depuis qu'ils quittèrent l'Égypte pour chanter la Chira à la mer». Ce dernier commentaire du Rachi semble contredire un précédent. En effet, sur le verset (14, 5) de Chémot, Rachi écrit: «... Lorsque'ils (les messagers de Pharaon) ont vu, à l'expiration du délai de trois jours qu'ils s'étaient fixé pour aller et revenir, qu'ils ne retournaient pas en Égypte, ils ont, le quatrième jour, rendu compte à Pharaon de leur fuite. Ils les ont poursuivis les cinquième et sixième jours, et dans la nuit du septième ils sont entrés dans la mer. Le lendemain matin, ils ont entonné un cantique. C'était le septième jour de Pessa'h. Voilà pourquoi nous lisons ce cantique le septième jour.» Les Béné Israël méritèrent d'être épargnés de la mort des Premiers Nés, grâce au «Sang de Mila», mais également et surtout, grâce au «Sang [du Sacrifice de] Pessa'h», qu'il réalisèrent dans l'après-midi du 14 Nissan. Ainsi, le début de la Délivrance d'Égypte (du point de vue spirituel – du Ciel), eut lieu lorsque le soleil pencha vers l'ouest (Lé-Et Erev), la veille de Pessa'h – lorsque la couleur du Ciel s'assombrit pour tendre vers la couleur azur (Tékhélet). Nous comprenons maintenant, pourquoi **Rachi** compte huit jours depuis la Sortie d'Égypte jusqu'à l'Ouverture de la Mer, car le premier jour est en réalité (au sens du «Ciel») le 14 Nissan – soit bien en tout huit jours jusqu'à un septième jour de Pessa'h (le 21 Nissan) où les Béné Israël chantèrent la Chira.



La perle du Chabbath

Il est écrit à propos du prélèvement de la 'Hala: «**Comme prémices de votre pâte** עֲרֹסְתֶכֶם הָלָה (A'arissotékhem 'Hala), vous prélèverez un gâteau en tribut; à l'instar du tribut de la grange, ainsi vous le prélèverez. Des prémices de votre pâte vous ferez hommage à l'Éternel dans vos générations futures» (Bamidbar 15, 20-21) [**Rachi** explique: «Vous prélèverez de ses prémices, c'est-à-dire: Avant d'en manger la première portion (les prémices), il en sera pris un morceau comme prélèvement pour Hachem»]. **Quelle est l'importance de la Mitsva de prélever la 'Hala?** Plusieurs réponses parmi lesquelles: **1)** La génération des Explorateurs croyait assumer existence idéale en consommant le «pain du Ciel», la Manne; ils ne pouvaient concevoir de ne plus manger que le «pain de la Terre» après l'entrée en Canaan. C'est pourquoi il leur fut révélé qu'on pouvait parvenir à la Sainteté par le prélèvement des prémices sur la pâte, la הָלָה ('Hala) – la sanctification du pain quotidien [Sfat Emet]. Par l'observance régulière du prélèvement des prémices de la pâte et des fruits, et de la dîme (Maasser) sur les produits alimentaires, le manger et le boire se colorent de Sainteté. En ce qui concerne la 'Hala, son prélèvement est obligatoire, au regard de la Thora, qu'en Terre d'Israël et lorsque la Chék'hina réside dans Son sanctuaire. C'est là les véritables prémices ראשית (Réchit) qui correspond au «Commencement D-ieu créa בְּרֵאשִׁית בָּרָא» (Béréchit Bara), car c'est en vue du mérite futur de la 'Hala, des Bikourim (prémices des fruits) et du Masser que le Monde a été créé [**Béréchit Rabba 1**] (A noter que la Mitsva de la 'Hala procure la récompense du Monde futur, comme l'indique, en allusion, les initiales de la phrase: הֵלֶךְ לְעוֹלָם הַבָּא – Hélek LéOlam Habba [part dans le Monde futur]: הָלָה-'Hala). **2)** «La vie de l'homme est basée sur sa nourriture et pour la plupart des gens, la base de la nourriture c'est le pain. En nous donnant cette Mitsva (la 'Hala) qui s'applique à notre pain quotidien, l'Éternel a voulu grandir notre mérite, afin que Sa Bénédiction s'attache à celui-ci; il se trouve ainsi être à la fois nourriture du corps et de l'âme» [Séfer Ha'hinoukh]. **3)** «Tout celui qui prélève la 'Hala est béni d'Hachem, comme le dit le Prophète Ezéchiel: «...La première part de vos pâtes, vous la donnerez au Cohen, pour que la Bénédiction repose sur vos maisons» [Ezéchiel 44, 30]. **4)** L'homme ne doit pas dire: «Je vais profiter un peu de la vie dans ma jeunesse et quand j'aurai vieilli, je deviendrai quelqu'un qui craint D-ieu». La Thora enseigne: «Comme prémices de votre pâte, vous prélèverez un gâteau en tribut» - au début de votre existence, dans votre jeunesse, vous devez sanctifier votre vie et l'élever vers les voies du Créateur [Avodat Israël]. Le **Midrache** enseigne: «Pourquoi la section relative à l'idolâtrie est-elle placée juste après celle de la 'Hala? Pour t'apprendre que quiconque accomplit le Commandement de prélever la 'Hala, c'est comme s'il reniait l'idolâtrie». Si un homme accomplit le Commandement de prélever la 'Hala parce qu'il est convaincu que tout lui est donné de la main de D-ieu et qu'il est donc tenu de prélever les prémices de ses biens en signe de reconnaissance, cela est en soi un reniement de l'idolâtrie. Il désavoue l'illusion que «c'est ma force et ma puissance qui m'ont fait obtenir toute cette richesse» (Dévarim 8, 17) qui est, en fait, la pire forme d'idolâtrie. Un verset dit: «Leurs idoles sont l'argent et l'or, des œuvres de l'homme» (Téhilim 115, 3) – leur idolâtrie s'exprime par le fait que l'argent et l'or sont à leurs yeux «les œuvres de l'homme» [Avnei Azel]. **5)** Nos Sages appellent Adam «la 'Hala pur du Monde» [à noter que les initiales, lues en l'envers, des trois derniers mots de: וְיְהִי הָאָדָם לְנֶפֶשׁ חַיָּה («Vayéhi HaAdam LéNéféch 'Haya - Et l'homme devint un être vivant» - Béréchit 2, 7) forment – de gauche à droite – le mot הָלָה ('Hala)]. Ceci signifie qu'Hachem l'a créé entièrement pur, sans désir mauvais. 'Hava a fait perdre à Adam sa pureté première. A cause de son péché, lui-même et ses descendants ont été entraînés par leurs désirs physiques (même si la réalisation de ces désirs leur nuit). La Mitsva du prélèvement de la 'Hala a le pouvoir de rendre à l'esprit la pureté qu'il a perdue en raison du péché de 'Hava [Tiféret Tsion]. On devrait prendre grand soin d'accomplir la Mitsva de la 'Hala. Pour fruit de sa négligence, la famine vient sur le Monde, tandis que son observance apporte à la maisonnée, la Bénédiction matérielle [Midrache Hagadol]